



normes d'un local commercial non respectées

Par **maph**, le **07/02/2011** à **10:48**

Bonjour,

J'habite dans une copropriété qui abrite un bar restaurant en RDC. Cet établissement dispose d'une porte qui communique avec la cage d'escaliers de la copropriété, or ce bar restaurant ne dispose pas d'un SAS de sécurité entre la porte de la copropriété et la salle.

Par ailleurs l'absence de SAS entraîne de nombreuses nuisances olfactives et auditives à l'intérieur de la copropriété.

Des installations électriques ont également été effectuées et celles-ci ne respectent pas les normes.

Le restaurant n'est pas exploité par le propriétaire des murs et le syndic ne peut intervenir vis à vis des exploitants.

Quels sont les droits des copropriétaires afin que le restaurant soit mis aux normes ? Les copropriétaires peuvent-ils exiger une attestation émanant d'un bureau de sécurité ?

Merci de votre aide.

Bien cordialement